

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « Liberté du travail : droit à l'emploi et obligation de travailler » du laboratoire CDS EA 901 de la Faculté de Droit et de Science Politique.

Ce colloque aura lieu le 06 mars 2020 à Aix en Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	Montant HT
Tout public	70, 00 €
Enseignants-chercheurs – Etudiants	Gratuit

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

